







Prévention des risques majeurs à La Rochelle

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Les bons gestes

- 
tempêtes fréquentes
- 
submersion marine
- 
sismicité
- 
mouvements de terrain liés à la sécheresse
- 
activités industrielles
- 
transport de matières dangereuses



Qu'est-ce que le document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves. Ce document recense les actions et les mesures engagées par les pouvoirs publics et la municipalité.

Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement.



L'histoire de la Ville de La Rochelle est jalonnée d'épisodes marquants où la mer et le vent nous ont rappelé, parfois avec violence, que vivre sur un littoral demande de ne jamais baisser la garde.

Les risques sont inhérents et renforcés lors de rassemblement humain. Ils peuvent être naturels, tels les tempêtes, les submersions, les séismes, etc, ou industriels, liés à la nécessaire activité économique d'un territoire et aux échanges qu'ils impliquent.

C'est malheureusement le plus souvent lors d'un événement dramatique que la question des risques auxquels nous pouvons être soumis se rappelle à nous. Il n'y a pourtant pas de fatalité. Le risque s'anticipe, la prévention existe et l'information est indispensable. Le présent document a précisément pour objet de remplir cette mission d'information à la population.

Il nous faut, collectivement, être conscients des aléas existants sur notre territoire et savoir comment y répondre. La connaissance, par chacun, de la bonne conduite à tenir en cas de risque avéré est la meilleure garantie de préserver la population et notre environnement.

En collaboration étroite avec tous les acteurs du territoire, État, Région, Département, Agglomération, la Ville de La Rochelle met en œuvre de nombreuses actions pour prévenir les risques naturels et industriels et contenir leurs conséquences. Je ne citerai pour exemple que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), entrepris le long du littoral communal. Les travaux, engagés à la suite de la tempête Xynthia de 2010, sont la preuve que l'on peut conjuguer une prévention efficace avec la préservation de notre cadre de vie.

Ce livret est un document important. Prenez le temps de le lire, conservez-le et revenez régulièrement dessus.

Jean-François Fontaine
Maire de La Rochelle
Président de la Communauté d'Agglomération

Sommaire

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?4

Prévention risque météorologique5

Prévention risque de submersion
et d'érosion marine6 et 7

Prévention risque sismique8

Prévention risque retrait, gonflement
des argiles.....9

Prévention risque industriel.....10 et 11

Prévention risque de transport de
matières dangereuses12 et 13

Qui fait quoi, quels dispositifs face
aux risques majeurs ?14

Plan Familial de Mise en Sécurité
+ kit d'urgence15

Pour en savoir plus16

Les numéros de téléphones
d'urgence.....16

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque est défini par la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée et sans bâtiment ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeux. Un risque majeur est un événement rare et d'une grande gravité : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.

LES 7 PILIERS DE LA PRÉVENTION









Savoir, pour prévoir.

Les pouvoirs publics et les citoyens doivent être informés pour bien réagir en cas d'événement. La connaissance de l'environnement dans lequel on vit permet d'anticiper et de développer les bons réflexes.

Le saviez-vous ?

Avant d'acheter ou de louer un logement, le bailleur ou le vendeur doit vous communiquer et annexer au contrat l'« Information Acquéreur Locataire (IAL) ». Il comprend un état des risques majeurs naturels, technologiques ou miniers, les cartographies des Plans de Prévention des Risques associés et la déclaration des sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre d'une catastrophe pour le bien concerné.

LES RISQUES MAJEURS À LA ROCHELLE

-  Risque météorologique
-  Risque de submersion et d'érosion marine
-  Risque sismique
-  Prévention risque retrait, gonflement des argiles
-  Risque industriel
-  Risque transport de matières dangereuses



tempêtes

Prévention risque météorologique

Phénomènes exceptionnels du type : tempête, fortes précipitations, orages, neige, verglas, grand froid et canicule.



Quelles conséquences ?

Les mauvaises conditions climatiques peuvent entraîner des blessures voire des décès. Concernant les biens matériels et l'environnement, des dommages importants peuvent être constatés après le passage d'une tempête par exemple.

Les mesures mises en œuvre

Objet d'une vigilance météorologique particulière, la procédure se traduit par la diffusion quotidienne de cartes de vigilance élaborées par Météo France, comportant couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant les dangers potentiels.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.



Écoutez la radio
(France Bleu La Rochelle – 98.2) et respectez les consignes des autorités.



Ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol.



Limitez vos déplacements.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Le risque à La Rochelle

De par son caractère littoral, la commune est susceptible d'être concernée par des conditions météo d'intensité plus ou moins fortes.

Mémo-risque

16 décembre 1958 :

tornade avec des rafales de 180km/h (6 victimes en Charente-Maritime).

27 décembre 1999 :

tempête dévastatrice, touchant toute la France. Bilan au niveau national : 92 morts et plusieurs milliards d'euros de dégâts.

Juillet-août 2003 :

canicule dont le taux de mortalité a été évalué à 20 000 décès en France.



Exemple de carte de vigilance météorologique (tempête Zeus mars 2017)



submersion
marine

Prévention risque de submersion et d'érosion marine

La submersion marine résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes : pleine mer de fort coefficient, vents forts de secteurs ouest, surcote due à une dépression atmosphérique. L'érosion marine correspond à un recul du trait de la côte sous l'action de la mer.



Le risque à La Rochelle

L'ensemble de la frange littorale est concernée par l'un des deux risques mais à des niveaux différents.

Mémo-risque

27 décembre 1999 :

de fortes rafales (> 150 km/h) balayent le littoral charentais. Le coefficient de marée de 77 entraîne une surcote de 2m.

28 février 2010 :

la tempête Xynthia avec des vents de 132 km/h et un coefficient de marée de 102, provoque une surcote de 1,50m. Plusieurs quartiers rochelais sont inondés par des hauteurs d'eau variant de 10 à 180 cm.

Quelles conséquences ?

La submersion marine provoque des inondations temporaires dans des zones de faibles altitudes. L'érosion marine conduit à un risque d'éboulement (chutes de pierres, blocs de rochers). Cela peut entraîner :

- pour les personnes : noyades, blessures diverses, isolement,
- pour les biens : détériorations et/ou destructions d'habitations, d'infrastructures,
- pour l'environnement : pollutions diverses, dépôts de déchets, de débris.

A La Rochelle, l'érosion ne concerne que des falaises non habitées.

Les mesures mises en œuvre

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Agglomération rochelaise validé fin 2011, un ouvrage de protection a été réalisé au Gabut et à la Ville en bois. Des dispositifs similaires vont être réalisés pour protéger le quartier de Port Neuf, le Marais de Pampin et le sud de l'Houmeau. Des actions liées à la prévision et à la prévention sont également en cours.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) précisera les zones à risques et les prescriptions d'urbanisme applicables, en fonction des aléas Xynthia +20 cm et Xynthia +60 cm et de la nature des projets.



Mémoire et repères

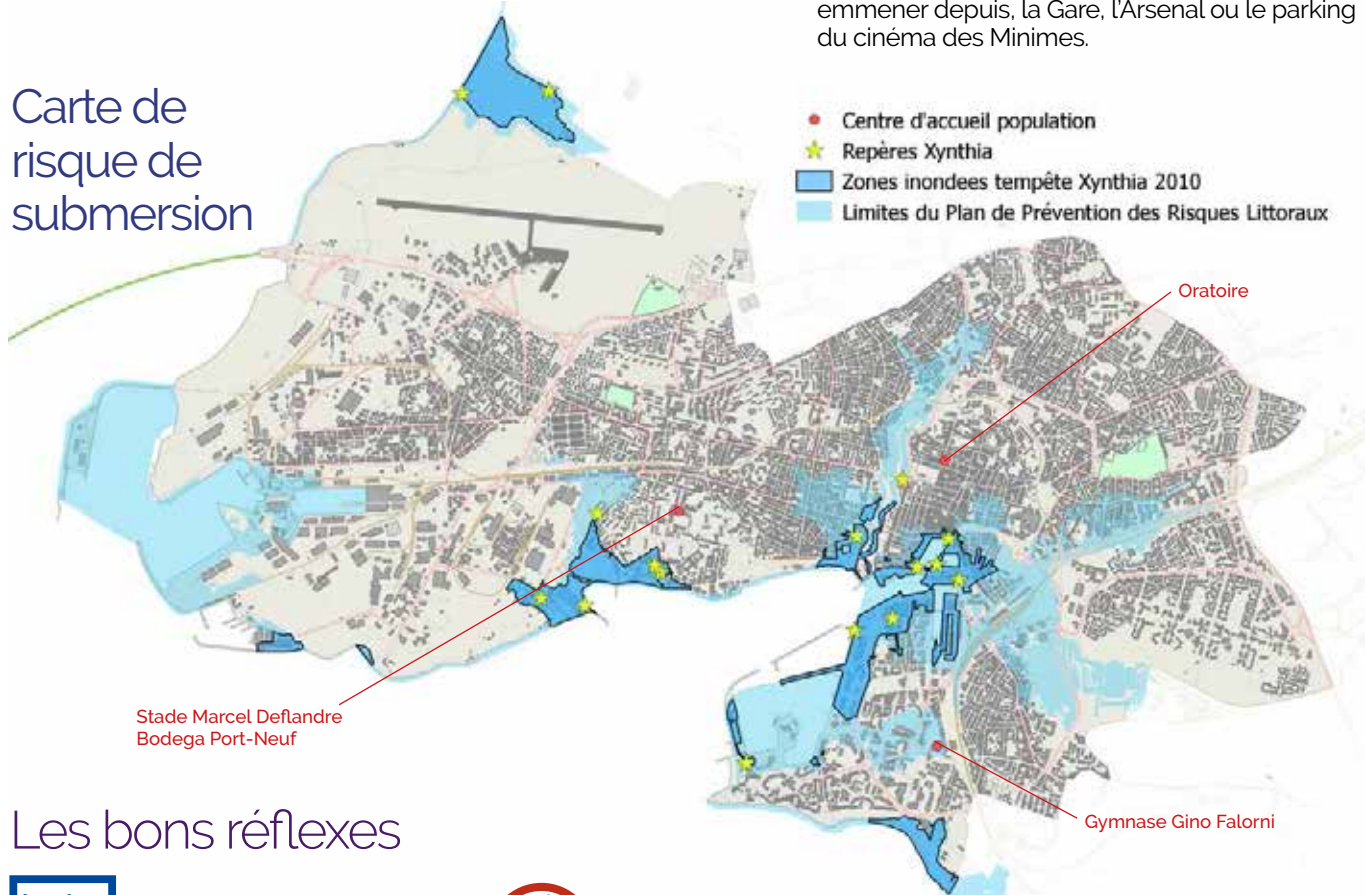
A La Rochelle, 16 repères témoignent des niveaux marins atteints par Xynthia en 2010 et de l'étendue de la submersion.



Accueil des populations

Si l'ordre vous est donné d'évacuer, vous pouvez vous rendre dans les centres d'accueil. En cas de difficulté à vous déplacer, des bus peuvent vous y emmener depuis, la Gare, l'Arsenal ou le parking du cinéma des Minimes.

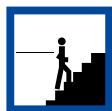
Carte de risque de submersion



Les bons réflexes



Coupez l'électricité et le gaz.



Montez à l'étage avec radio, pack sécurité (voir p.15), téléphone portable et son chargeur.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence.



N'empruntez en aucun cas à pied ou en véhicule les chaussées inondées.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par le Maire ou les services de secours (police, sapeurs-pompiers).

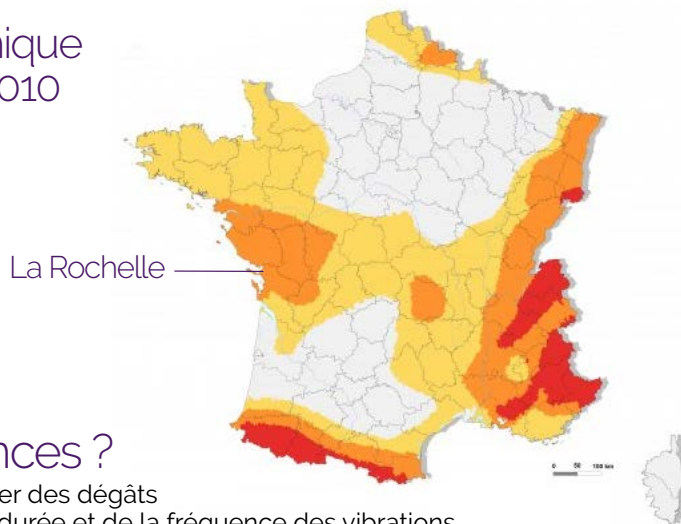


sismicité

Prévention risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments et aux infrastructures. Les chutes d'objets ou des effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes.

Carte du zonage sismique de la France depuis 2010



Quelles conséquences ?

Le risque de séisme peut entraîner des dégâts en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Les mesures mises en œuvre

Dans les zones de sismicité de 2 à 5, des règles de construction parasismique sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments, afin de renforcer leur résistance.

Les bons réflexes

Dans un bâtiment



Ne sortez pas.



Éloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Abritez-vous sous un meuble, près d'un mur porteur.

En voiture



Garez le véhicule loin de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, bâtiments,...).



Coupez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse.

Dans la rue



Ne restez pas sous les fils électriques.



Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles,...).

Le risque à La Rochelle

Il existe un réseau de failles sismiques orientées Nord Ouest-Sud Est appelé « système Oléron » en Charente-Maritime. Toute la commune est classée en zone de sismicité 3 sur une échelle de 5. Pour en savoir plus, consultez le site franceseisme.fr

Mémo-risque

5 février 2011

Un séisme de magnitude 3,8 sur l'échelle de Richter dont l'épicentre se situait à l'ouest de l'île d'Oléron a été ressenti par la population jusqu'à une quarantaine de kilomètres de l'épicentre.

18 avril 2016

un séisme de magnitude 5,2 sur l'échelle de Richter dont l'épicentre se situait entre La Rochelle et Rochefort a été ressenti dans toute la région.

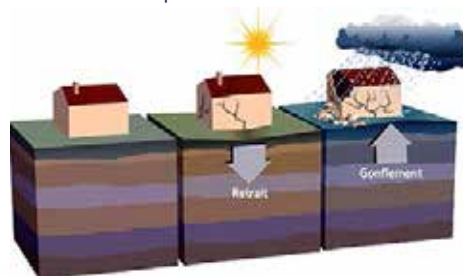


mouvements de terrain liés à la sécheresse

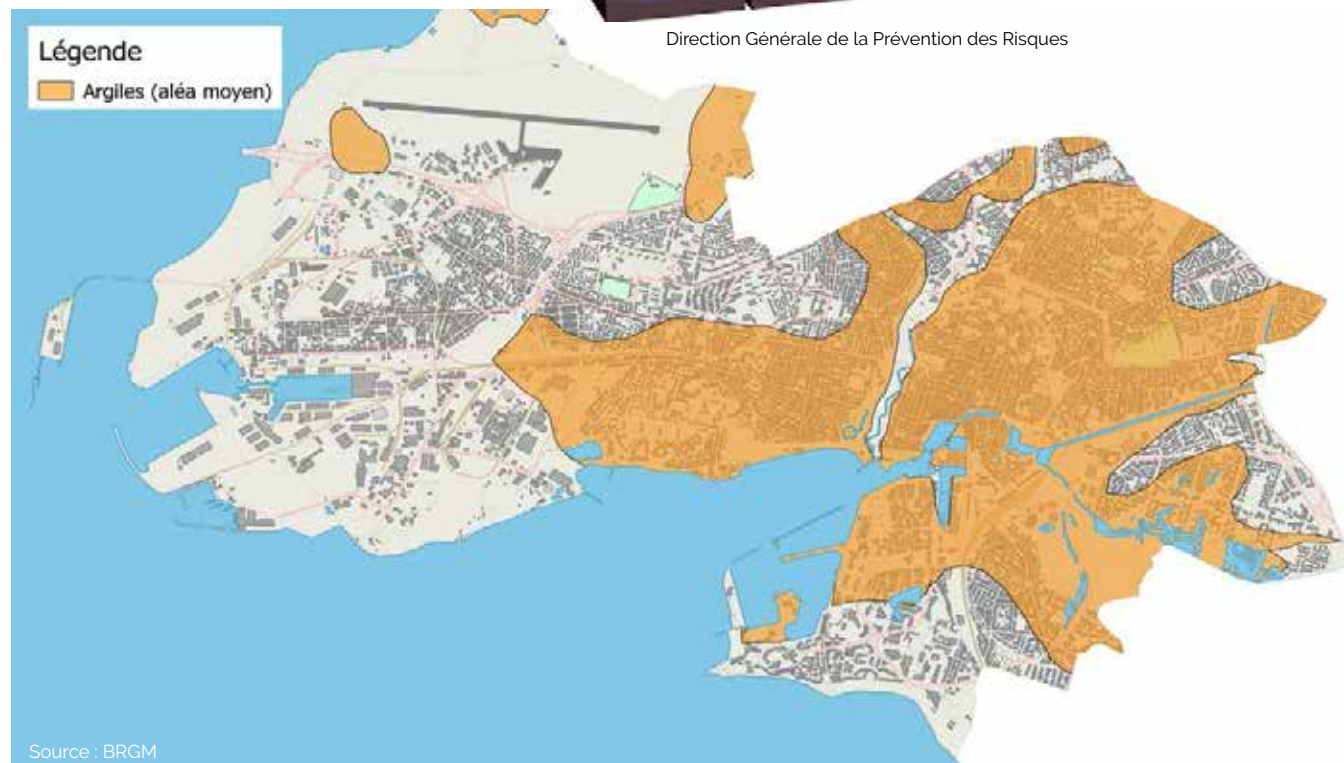
Prévention risque retrait, gonflement des argiles

Les sols argileux sont constitués de feuillets minéraux et de couches d'eau. Lors des périodes de sécheresse prolongées, ces sols se retractent et regonflent quand la pluie revient. Compte-tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts peuvent être constatés sur les constructions dont les fondations sont superficielles.

Dilatation des argiles



Direction Générale de la Prévention des Risques



Source : BRGM

Le risque à La Rochelle

Les secteurs de La Genette, Centre-ville, Port-Neuf, Saint-Eloi, Villeneuve-les-Salines, Tasdon et Beauregard peuvent être concernés.

Mémo-risque

En 2003, une sécheresse exceptionnelle a entraîné la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour plusieurs communes de Charente-Maritime dont La Rochelle.



activités
industrielles

Prévention risque Industriel

Événement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.



Les mesures mises en œuvre

Les entreprises industrielles les plus sensibles sont soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des études de danger analysées et validées par les services de l'État permettent de connaître les risques. Ces établissements subissent un contrôle régulier de leurs installations.

Les établissements classés SEVESO et la Préfecture élaborent des plans pour assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du site industriel : le Plan d'Opération Interne (POI) et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui

organisent la réponse de sécurité civile en cas d'accident industriel.

Aujourd'hui, La Rochelle compte trois PPI.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont pour but de réduire le risque à la source et d'agir sur l'urbanisation existante et future afin de diminuer la vulnérabilité des populations. Des mesures foncières, des règles d'urbanisation et des travaux de renforcement du bâti peuvent figurer dans les trois PPRT rochelais : Picoty-SDLP, Boréalys L.A.T. France et Solvay.

Le risque à La Rochelle

La Rochelle a aussi une activité industrielle. Elle accueille des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Parmi elles, certaines fabriquent ou stockent des produits présentant une certaine dangerosité. Il s'agit d'établissements dits SEVESO.

La Rochelle compte 6 sites SEVESO dont 5 en seuil haut* :

- l'usine de stockage, de mélange et de conditionnement d'engrais nitrates, Boréalys L.A.T. France.
- l'établissement chimique, SOLVAY.
- les dépôts d'hydrocarbures de Picoty, SDLP et SISF.

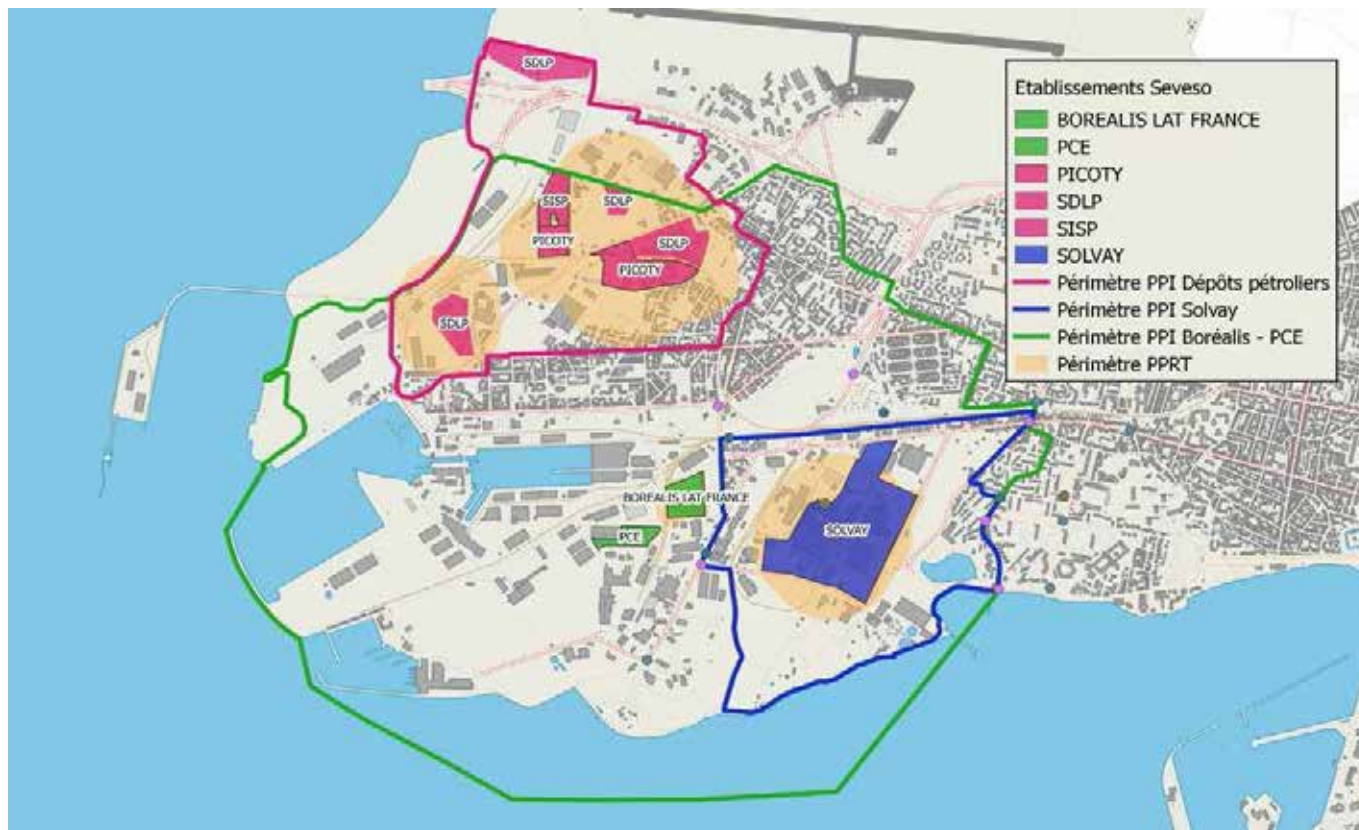
Un en seuil bas* :

- le stockage d'engrais de Poitou-Charentes Engrais.

* Le classement en seuil haut ou bas dépend de la nature et de la quantité des produits stockés.

Carte des établissements SEVESO, de leur PPRT et des PPI

Les périmètres des PPI peuvent être plus grands que ceux des PPRT car ils prennent en compte tous les scénarios d'accidents, même ceux dont la probabilité est très faible. Ils prennent aussi en compte le contexte opérationnel (rue, quartiers, accès des secours).



Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Écoutez la radio (France Bleu La Rochelle – 98.2) et respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation.



Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence.



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par le Maire ou les services de secours (police, sapeurs-pompiers).



transport de
matières
dangereuses

Prévention risque de transport de matières dangereuses

Ce risque résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, fluviale, maritime ou par lien fixe tels que gazoducs, oléoducs.



Quelles conséquences ?

Il existe trois principaux dangers consécutifs à un accident de transports de matières dangereuses : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur la population (traumatisme, brûlures), que sur les biens (dommages sur les habitations, voies de communication) et sur l'environnement (pollution d'une nappe phréatique).

Les mesures mises en œuvre

- Le transport de matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est régi par des accords européens.
- Un arrêté du 19 janvier 2001 réglemente la traversée de la ville de La Rochelle pour les poids lourds.
- Une signalétique permet une identification précise des produits transportés par des codes (danger et matière) et des pictogrammes.

Un Plan d'Intervention et de Sécurité organise la gestion d'événements mettant en jeu la sécurité au niveau du réseau ferroviaire géré par le Grand Port Maritime. Les canalisations de gaz haute pression sont signalées en surface par des bornes jaunes afin d'être identifiées dans le cadre de travaux à proximité.

Le risque à La Rochelle

Voie routière

Elle concerne essentiellement la rocade (RN 237 et D137), l'avenue de la Repentie, la rue de Béthencourt et la voie de Jeumont.

Voie ferrée

La principale ligne de transit des matières dangereuses est celle que dessert le faisceau ferroviaire de Vaugouin. A partir de ce centre, plusieurs voies ferrées se prolongent pour desservir les différentes sociétés utilisatrices.

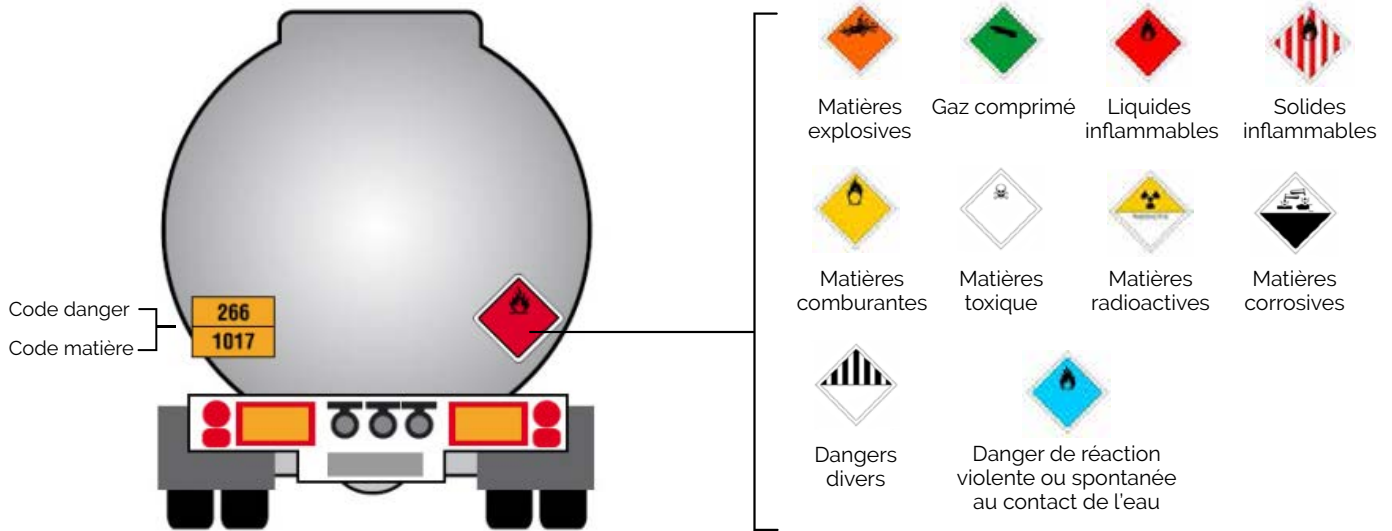
Canalisations

Une canalisation de transport de gaz haute pression de GRT GAZ traverse La Rochelle. Elle va prochainement faire l'objet d'une déviation par le nord. 4 canalisations de transport d'hydrocarbure relient l'apportement aux dépôts pétroliers sur la zone industrielle de La Pallice.

Mémo-risque

15 avril 2011 : déversement de 2 wagons contenant des nitrates d'ammonium sur le faisceau ferroviaire de Vaugouin. Aucun blessé.

Janvier 2017 : suite à une fuite sur une canalisation enterrée, une perte de 256 m³ d'essence s'est produite à l'intérieur du site Picoty. Pas d'écoulement en direction des habitations.



Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses, vous devez :

- protéger et éviter le sur-accident en balisant les lieux et en éloignant les personnes,
- prévenir les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et le code danger/matière du véhicule,
- si vous constatez une fuite, si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient dans votre direction, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Plus d'informations sur www.ineris.fr

Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Écoutez la radio (France Bleu La Rochelle – 98.2) et respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et arrêtez la ventilation et climatisation.



Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence.

Qui fait quoi ?

Quels dispositifs face aux risques majeurs ?

En cas d'accident, qui fait quoi ?

Une catastrophe naturelle ou technologique a eu lieu. L'alerte a été donnée.



Le Préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le plan ORSEC. Il peut solliciter des renforts nationaux et extranationaux.



Le Maire alerte la population et éventuellement déclenche son Plan Communal de Sauvegarde qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration) et pour gérer le retour à la normale.



Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.



La population se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques.



Les responsables d'établissements scolaires déclenchent leurs Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.



Les établissements industriels, s'il y a lieu, mettent en œuvre leur Plan Opération Interne (POI) pour protéger leur personnel, leur outil de travail et les riverains. Sur instruction du Préfet, le **Plan Particulier d'Intervention est déclenché.**

Plan Familial de Mise en Sûreté

Pour faire face sans panique à une catastrophe majeure, préparez à l'avance votre **Plan Familial de Mise en Sûreté.**



S'informer

- Lire attentivement ce document, en famille, et le conserver.
- Mettre la fiche des consignes de sécurité bien en vue chez vous.

Se tenir prêt à se confiner

- Déterminer une pièce propice (peu de fenêtre et d'aération).
- Préparer son « pack sécurité ».

Se préparer à évacuer

- Se renseigner auprès de la Mairie sur les points de regroupement en cas d'accident industriel ou d'éventuelle submersion.

Le « pack sécurité » à avoir chez soi :

- Radio et piles de rechanges (hors de l'appareil et à contrôler régulièrement)
- Lampe de poche
- Bougies et allumettes
- Ruban adhésif, serpillères ou tissus pour obstruer les ouvertures
- Couvertures et vêtements de rechanges
- Trousse de secours et traitement médical quotidien
- Nourriture et eau
- Papiers personnels ou photocopies

L'alerte

Beaucoup d'événements peuvent être anticipés. Il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Quels moyens d'alerte ?

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :



Les sirènes

Elles sont testées chaque premier mercredi du mois à midi. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.



Le système d'alerte automatique de la Ville

Il permet de recevoir des informations vocales ou des SMS sur les événements et les consignes à respecter. Inscrivez-vous gratuitement sur le site de la Ville : www.larochelle.fr/telealerte



Le site Internet de la Ville et la page Facebook

www.larochelle.fr - [facebook.com/larochelleensemble](https://www.facebook.com/larochelleensemble)



Les véhicules sonorisés de la police municipale.

Ils peuvent diffuser les messages d'alerte et les conduites à tenir.



Les panneaux électroniques de la Ville

Ils sont situés sur les grands boulevards.



Le porte-à-porte

Des agents municipaux peuvent être mobilisés pour informer sur le comportement à adopter face à une situation à risque.



La radio

France Bleu La Rochelle (98.2)



Début d'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée pas les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en **trois séquences de 1mn 41s espacées de 5 secondes de silence : le signal national d'alerte.**

Fin d'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, **un son continu de 30 secondes.**

Pour en savoir plus

Les documents consultables en mairie et téléchargeables sur le site Internet de la Ville : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), Plan Particulier d'Intervention (PPI), Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Les sites Internet

www.georisques.gouv.fr
www.ville-larochelle.fr
www.charente-maritime.pref.gouv.fr
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
www.atmo-nouvelleaquitaine.org
www.meteofrance.com
www.argiles.fr
www.planseisme.fr
www.risques.gouv.fr

Pour plus d'informations sur le DICRIM : 05 46 51 51 51

Les numéros de téléphones d'urgence



Pompiers : 18 ou 112

Police : 17

SAMU : 15

Préfecture : 05 46 27 43 00

Mairie de La Rochelle : 05 46 51 51 51

Vous êtes une personne à mobilité réduite ?

Vous ne pouvez pas évacuer seul ?

Faites vous connaître en Mairie.

Fréquence Radio France Bleu 98.2 FM

Téléalerte

Pensez à vous inscrire à la téléalerte, sur le site Internet de la Ville

www.larochelle.fr/telealerte

